

handivoile



CONSEIL GENERAL DES ALPES-MARITIMES
L'ÉNERGIE AU CŒUR DU DÉPARTEMENT

www.cg06.fr



EN PARTENARIAT AVEC
Comité Départemental
des Alpes-Maritimes - Voile Azur 06



PROJET HANDIVOILE 06

➤ Favoriser l'intégration, la rééducation et les loisirs des personnes en situation de handicap de notre département en utilisant la pratique de la voile, la découverte du milieu marin et la solidarité des gens de mer.

- LA DEMANDE

La réalisation d'une enquête auprès de tous les centres et foyers handicapés du département a révélé un très fort intérêt pour le projet HANDIVOILE 06. Plus de 40 structures sur 120 contactées sont intéressées. Cela représente 235 adultes et enfants.

Le service de l'adaptation et de l'intégration scolaires de l'Inspection d'Académie a totalisé 14 collèges dont 200 enfants de classe UPI (Unités Pédagogiques d'Insertion) qui souhaiteraient bénéficier du projet HANDIVOILE 06.

- L'EXPERIMENTATION

Depuis octobre 2005, grâce à l'institut Rossetti et la base nautique du Yacht Club d'Antibes, 6 enfants en situation de handicap ont pu participer à la phase d'expérimentation du projet. A travers les 27 séances sur trimarans adaptés, il résulte que cette activité apporte aux enfants la découverte d'un autre milieu, d'un autre type de déplacement avec des conditions de sécurité différentes, le développement de leur confiance en soi, un apprentissage nouveau dans le rapport au corps et aux éléments et qui permet à terme, l'accès à des séances partagées avec des personnes valides. Aucun absentéisme n'a été constaté.

- L'OFFRE

L'acquisition de trois trimarans adaptés à tous les handicaps, ainsi que la mutualisation constante des moyens techniques et humains du Comité départemental de voile, des clubs qui lui sont rattachés, des professionnels du handicap et du Conseil général, permettent de répondre à la diversité de la demande.

- DESCRIPTION

L'HANDIVOILE 06 repose sur trois opérations différentes :

➤ OPERATION A L'ANNEE

Séances de pratique de la voile tout au long de l'année, selon un rythme hebdomadaire, mensuel, ou sous forme de stage en fonction des disponibilités des bases nautiques d'accueil, des personnels d'encadrement, des contraintes pédagogiques ou de soin des établissements spécialisés,

➤ OPERATION DECOUVERTE ESTIVALE

Une activité estivale de découverte ponctuelle en collaboration avec les communes intéressées du littoral qui ont pris l'initiative de réserver en bord de mer un site « handiplage » et de l'animer en valorisant l'activité voile.

➤ OPERATION PHARE

L'organisation d'une manifestation phare annuelle, le Trophée Handivoile 06 permettant de rassembler tous les participants, acteurs et partenaires, dans une épreuve sportive qui sera inscrite au calendrier officiel de la Fédération française de Voile,

Les différentes embarcations qui pourront être utilisées dans ce contexte général seront mises à disposition par les bases nautiques, flotte renforcée par le matériel départemental, bateaux de sécurité semi-rigides et trimarans adaptés, ou encore louées selon les nécessités à des prestataires locaux.

L'encadrement sera assuré par les moniteurs salariés des bases nautiques et titulaires des diplômes d'Etat réglementaires.

Un éducateur spécialisé ou un enseignant, détaché systématiquement sur chaque lieu d'activité nautique par l'organisme demandeur, accompagnera impérativement les personnes en situation de handicap lors de chaque séance et complétera ainsi les moyens humains des clubs de voile.

Des actions de formations spécifiques à destination de ces intervenants seront mises en place selon la dynamique constatée de ce nouveau dispositif et toutes les informations relatives à sa mise en application seront regroupées et diffusées par la Maison départementale des personnes handicapées du Conseil général.

- LES PARTENAIRES HANDIVOILE 06
 - Le Comité Départemental de Voile Azur
 - La Direction Départementale Jeunesse et Sport
 - La Fédération française de voile
 - La Fédération française Handisport
 - La Maison départementale des personnes handicapées
 - Les clubs de voile du département
 - Les communes possédant des points handiplages
 - Les associations du département, en particulier Aventure Pluriel avec ses bateaux traditionnels
 - L'Inspection Académique
 - L'Institut Rossetti
 - L'Association Avenir et Valeurs organisatrice de la course croisière Napoléon

- PUBLIC CONCERNE
 - Les particuliers en situation de handicap, membres d'une association spécifique du département
 - Les membres des structures spécialisées
 - Les enfants des Unités Pédagogiques d'Insertion, gérés par l'Education Nationale

- FINANCEMENT DES SEANCES DE NAVIGATION

Les activités Handivoile engageront pour le Département le versement d'une somme forfaitaire de 75 € par séance aux clubs prestataires de service. Les séances seront d'un minimum de 3 heures (demi-journée) et accueilleront un groupe de 4 personnes handicapées minimum. L'activité étant gratuite et financée par le Conseil général, aucun autre financement ne pourra s'y ajouter.